



GROUPEMENT DES OLEICULTEURS

Maison des Agriculteurs
62 av. Augustin Bouscarle
84300 CAVAILLON
Tél 04 90 78 21 61 – Fax 04 90 71 56 10
Email : civam84@wanadoo.fr – Site Internet : www.civampaca.org
Siret : 423 066 869 00029 - APE 9499Z

Le groupement des oléiculteurs de Vaucluse débute ses rencontres et vous fait savoir le contenu et les dates de ses premiers rendez-vous. Ce programme est ouvert à toutes personnes intéressées.

Formation à l'analyse sensorielle

(Cycle de 2 séances complémentaires).

Grace à ce cycle de 2 rencontres successives une progression permet de définir les contours de la méthode de dégustation des huiles d'olives.

Vendredi 1 février 2019

Mardi 19 février 2019

9h 00 à 12h 30 à Aix-en-Provence

Salle de dégustation de la Chambre d'agriculture

Objectif : apprendre à déguster l'huile d'olive pour ensuite savoir la décrire.

Ce thème est développé depuis des années grâce aux programmes d'actions et aux compétences de l'AFIDOL.

Au cours de ce parcours de 6 heures de multiples connaissances sont présentées. La méthode de travail facilite les acquisitions par l'ensemble des participants.

Contenu de la formation :

Comment la variété, les assemblages variétaux, la méthode d'extraction, le stockage des olives, les attaques parasitaires, les conditions de stockage de l'huile influencent les goûts et les arômes de l'huile ?

Comment le nez, l'œil, le palais peuvent déceler les pratiques appliquées ?

Quel est le langage commun, quels sont les descripteurs utilisés pour décrire l'huile d'olive ?

Comment exprimer l'histoire, le parcours de l'huile dégustée ?

Au cours de chacune des 2 séances, 10 échantillons serviront de support pédagogique : huiles de Vaucluse, huiles d'A.O.C. de France et d'Europe.

Parallèlement aux huiles de qualité, des échantillons avec des défauts permettront de rappeler la réglementation tout en identifiant, le rance, le métallique, le lie, le vineux, pour exprimer les motifs et accidents à l'origine de ces écarts.

Intervenante: Camille AVALONNE (CTO).

Coût pour les 2 séances :

Adhérents 2019 : 30 €, non-adhérents : 50 €

Condition : réunir un minimum de 10 personnes.

Pour ceux qui le souhaitent un covoiturage sera mis en place au départ du péage de l'autoroute de Cavaillon.

Inscription accompagnée du règlement avant le 30 janvier 2019